



Département de l'Aude

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°025/2023  
Page : 1/1

**Objet :** Délégué au CNAS

Membres : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14  
Pour : 14

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 17h30,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 décembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure GUIRADO, Laurence REKAS, Michel PY

Suppléants présents : Marlène GUBERT-OETGEN, Patrice ROLLI, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Frédéric ALOY pour Marie-Laure GUIRADO

Secrétaire de séance : Bernard DEVIC

Monsieur Michel Py rappelle que le syndicat RIVAGE adhère depuis 2017 au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour répondre aux obligations légales de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Suite à la modification des représentants de PMMCU siégeant en représentations/substitution de Saint-Laurent-de-la-Salanque au conseil syndical, Monsieur Cédrik PANIS qui avait été désigné comme délégué élu au CNAS, n'est plus membre du conseil syndical.

Il convient par conséquent de désigner un nouveau représentant du collège des élus pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide de désigner Madame Laurence REKAS en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**Le Président  
Michel PY**

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Mis en ligne le  
Le :